



Monsieur Sergei ZIABLITSEV  
FORUM DES REFUGIES  
111, Boulevard de la Madeleine  
CS 91035  
06004 NICE CEDEX  
FRANCE

CEDH-LF2.7R  
SPR/ERO/rki

Strasbourg, le 8 janvier 2021

**PAR COURRIER ET PAR EMAIL**  
**Total des pages : 1**

**Requête n° 51529/20**  
**Ziablitsev c. France**

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier portant cachet postal du 4 janvier 2021 et j'en prends note.

Eu égard aux informations figurant dans ce courrier, je vous indique que les informations contenues dans la lettre de la Cour qui vous a été communiquée le 9 décembre 2020 restent valables.

Afin de compléter votre dossier, vous voudrez bien nous faire parvenir les informations et documents suivants **pour le 22 janvier 2021 au plus tard** :

- la preuve que vous n'êtes plus hébergé et sans ressources ;
- les décisions du tribunal administratif de Nice de décembre 2020 ;
- tout élément relatif aux suites apportées à votre demande d'asile, le cas échéant par la Cour nationale du droit d'asile ;
- tout document attestant que vous avez obtenu/obtiendrez une nouvelle attestation de demande d'asile au-delà du 16 janvier 2021 ;
- la preuve que vous avez contacté la direction territoriale de l'OFII de Nice pour solliciter le rétablissement de vos conditions matérielles d'accueil, tel qu'indiqué dans le courrier du Défenseur des droits du 21 octobre 2020.

A réception de ces informations et documents, le fond de votre requête sera examiné dès que possible et vous serez tenu informé de la décision prise par la Cour.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

K. Ryngielewicz  
Chef de la section de filtrage